

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'amendement déposé sur l'article 1, il convient de supprimer cet article, ce texte portant une grave atteinte au principe de liberté d'expression.